

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 8

Rubrik: Comment éclairer tracteurs et remorques?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment éclairer tracteurs et remorques?

La gérance de la section vaudoise nous prie d'orienter nos lecteurs sur les prescriptions légales à observer ainsi que sur les précautions à prendre pour rouler de nuit avec un tracteur tirant une ou plusieurs remorques.

Nous rappelons à nos lecteurs que les prescriptions légales font actuellement l'objet d'une révision et que la nouvelle ordonnance d'exécution y relative ne sera probablement pas mise en vigueur avant le 31 mars 1961. Il n'est donc pas possible de donner des renseignements définitifs. Toutefois, en tenant compte de l'art. 38 de l'ancienne ordonnance d'exécution (encore en vigueur) ainsi que de l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mars 1959, nous conseillons aux agriculteurs d'équiper leurs véhicules comme suit:

Tracteurs:

- à l'avant: 2 feux blancs non éblouissants
- à l'arrière: 2 catadioptres (lentilles) rouges de forme ronde et d'un diamètre minimum de 5 cm, ou 2 plaques non triangulaires recouvertes de matière réfléchissante, d'une surface de 100 cm².

Remorques:

- à l'avant (à gauche): un feu blanc non éblouissant
- à l'arrière: 2 catadioptres ou 2 plaques réfléchissantes, les deux de forme triangulaire. Les catadioptres auront des côtés d'au moins 15 cm, ceux des plaques réfléchissantes mesureront plus de 17 cm. Les deux exécutions seront fixées de telle sorte qu'une pointe du triangle seulement soit dirigée vers le haut.

Tracteurs à un essieu et motofaucheuses:

- Les tracteurs à un essieu et les motofaucheuses dont la largeur n'est pas supérieure à 1 m, peuvent être munis à l'avant d'un seul feu blanc non éblouissant, éclairant suffisamment la chaussée à une distance de 30 cm.
- Sur les tracteurs à un essieu et les motofaucheuses dont la vitesse maximum ne dépasse pas 10 km/h, des feux de position placés à l'avant sont suffisants. Lorsque la largeur du véhicule ne dépasse pas 1 m, un feu de position placé à gauche ou au milieu du châssis se montre suffisant.

Véhicules à traction animale

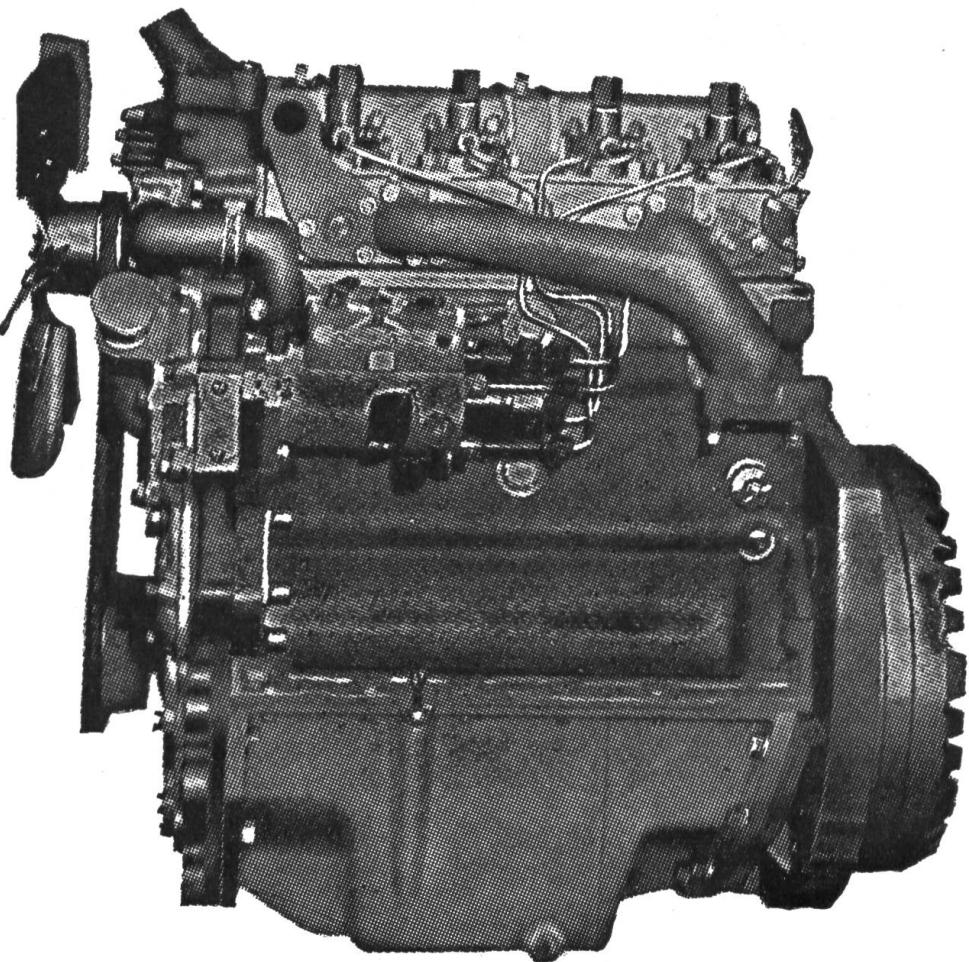
- à l'avant: un feu blanc (lanterne) bien visible et non éblouissant
- à l'arrière: même équipement que pour les remorques de tracteurs.

Rappelons encore qu'il faut éviter de faire stationner des véhicules agricoles au bord de la route. Si pour une raison ou une autre c'est inévitable, on ne le fera jamais sans les éclairer suffisamment aux deux extrémités.

ASSOCIATION SUISSE DE
PROPRIETAIRES DE TRACTEURS
Le Secrétariat central



Perkins



Les moteurs Perkins Diesel

s'adaptent avec profit aux tracteurs.

Nous sommes en mesure de vous fournir les éléments nécessaires au montage pour diverses marques. Garantie: une année. Grande variété de modèles et de puissances. Demandez sans engagement nos offres pour la livraison du moteur Diesel, montage compris. Moteurs de conversion PERKINS et pièces de rechange d'origine PERKINS.

PROMOT AG

SAFENWIL/AG Tel. (062) 6 22 41



Représentant général des Usines PERKINS. Moteurs Diesel.
Pièces de rechange. Stock bien assorti. Service après vente.